

# Que faire de nos déchets ?

Nous disposons de trois types de collecte :

Les **ORDURES MENAGERES NON RECYCLABLES** sont ramassées en porte à porte le jeudi matin. La collecte pouvant être faite de très bonne heure, il est impératif de sortir sa poubelle le mercredi soir. Les conteneurs rue Bouchardat et devant la salle des fêtes sont réservés aux usagers de la salle des fêtes et aux résidents secondaires qui ne peuvent pas sortir leur poubelle le mercredi soir. Lorsque le jeudi est férié, la collecte est reportée au lendemain. Des regroupements de bacs ou de sacs sont obligatoires pour les habitants des impasses.

Dans le cas de sacs déchirés par des animaux errants, les agents de collecte ne sont pas tenus de ramasser les déchets éparpillés pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le nettoyage de la voirie relève de la compétence du propriétaire des sacs déchirés, puis de la commune. Si la situation venait à se renouveler régulièrement, la Communauté de Communes demanderait, conjointement avec le maire de la commune, aux usagers de s'équiper d'un récipient rigide ou d'un bac roulant.

Les ordures ménagères ramassées par le camion-benne sont directement enfouies, sans aucun traitement ni recyclage. D'où l'importance de trier ses déchets, quand on sait par exemple que le verre est recyclable à l'infini ou que les piles, si petites soient-elles, sont un concentré de produits polluants !

Les **DECHETS RECYCLABLES** sont collectés en Points d'Apport Volontaire. Notre P.A.V. (que nous partageons avec la commune de Tharot) se situe pour l'instant en face du château d'eau, entre Girolles et Tharot. Il sera prochainement transféré sur le chemin qui mène à la station d'épuration de Girolles.

Sur le P.A.V. se trouvent différents conteneurs :

- un conteneur pour le **verre** : bouteilles, bocaux, pots en verre débarrassés de leurs bouchons ou couvercles. Le verre déposé dans ce conteneur partira directement à l'usine de recyclage sans aucun tri. Merci de ne pas y déposer de vaisselle en faïence, porcelaine, terre cuite, ni de verres médicaux, ni d'ampoules électriques, ni de miroirs.

- Deux conteneurs pour les **emballages plastiques et métalliques**. Auparavant, il y avait un conteneur pour chaque. Maintenant, pourquoi les mélange-t-on ? Parce que ces emballages passeront de toute façon sur une chaîne de tri. Les agents de tri sépareront les plastiques en trois catégories : les bouteilles transparentes (avec leurs bouchons : ils se recyclent aussi), les bouteilles colorées (mais oui, avec leurs bouchons) et les flacons opaques (si, si, laissez les bouchons, cela évitera que des restes de produits d'entretien, de ketchup ou de shampoing aillent souiller les bouteilles d'eau).

Pour ce qui est du métal (boîtes de conserve, aérosols vides, canettes, couvercles de pots de confiture), les agents de tri prélèveront les emballages et barquettes en aluminium et le papier aluminium ménager (rassemblé en boules) et un gros aimant, situé à la fin de la chaîne de tri, prélèvera les emballages en acier.

Pour faciliter le recyclage, merci de bien vider les boîtes de conserve et de ne pas les imbriquer les unes dans les autres. Certains biscuits sont vendus dans un emballage plastique recouvert d'une fine pellicule d'aluminium. On ne peut pas le froisser : il se redéplie dès qu'on le lâche. Ce type d'emballage doit être jeté à la poubelle. Seul l'aluminium pur, qui reste plié ou froissé, se recycle. Dans ce conteneur, ne pas mettre de pots de fleurs en plastique, de barquettes en plastique ou en polystyrène, ni de sacs ou films en plastique. Une fois triés, les emballages sont compressés en balles qui partiront dans les usines de recyclage.

Un conteneur pour les **emballages en carton** (cartonnettes et sur-emballages) et le **papier** (journaux, magazines, prospectus) . Pas de film plastique autour des revues ... rien que du papier et du carton. Les briques alimentaires doivent être débarrassées de leur bouchon en plastique, ouvertes, égouttées et aplaties, elles seront ainsi prêtes pour le recyclage.

Les Points d'Apport Volontaire sont des emplacements réservés aux emballages à recycler. Ce ne sont pas des mini-décharges, il est donc formellement interdit d'y déposer des sacs contenant des déchets ménagers non recyclables. Si jamais un conteneur était plein, merci de ne pas abandonner votre sac d'emballages au pied du conteneur : personne n'est chargé de le vider à votre place. Il suffit de signaler en mairie quel conteneur est plein pour que le nécessaire soit fait.

La **DECHETTERIE** du Champ Ravier, à la sortie d'Avallon en direction d'Etaules vous accueille :

Du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Fermeture le jeudi toute la journée et le dimanche après-midi.

Le personnel vous aide à déposer vos déchets aux endroits appropriés :

- **matériaux inertes** : gravats, pierres, tuiles, graviers, vitres, miroirs, pots de fleurs, vaisselle en faïence ou en porcelaine...
- **ferraille** : vélos, mobilier en fer...
- **déchets verts** : tonte, feuilles, fleurs, branchages, cendres froides, sapins de Noël...
- **gros cartons** : mis à plat
- **meubles usagés** : matelas, canapé, commode, baignoire, lavabo...
- **déchets d'équipements, électriques et électroniques (D3E)** : gazinière, réfrigérateur, chauffe-eau, téléviseur, matériel informatique, aspirateur, grille-pain...
- **huiles usagées** : huiles minérales, huiles de vidange
- **pires et batteries** : vous pouvez également déposer vos piles usagées à l'entrée du magasin où vous les achetez.
- **lampes usagées** : seuls les tubes fluorescents et les ampoules basse consommation se recyclent. Les ampoules à filament se jettent à la poubelle.
- **déchets ménagers spéciaux** : peintures, acides, bases, aérosols non vidés, vernis, produits phytosanitaires...

A l'extérieur de la déchetterie, donc accessibles en permanence, se trouvent les mêmes conteneurs que sur notre point d'apport volontaire, plus un conteneur pour les vêtements.

Le règlement complet de collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables de la Communauté de Communes de l'Avallonnais est consultable en mairie. Le tri des déchets est une simple question d'organisation et d'habitudes à prendre. Il est grand temps que les derniers récalcitrants s'y mettent ! Si vous avez des questions à ce sujet, je serai ravie de vous répondre ou de faire part de vos remarques à la commission environnement de la Communauté de Communes de l'Avallonnais.

Marie-Annick DE RYCKE

**Important** : le tri sélectif est nécessaire, mais ne suffira pas à résoudre le problème des déchets : Une grande partie de la solution consiste, il est essentiel de le rappeler, en une diminution importante du volume de ceux-ci, grâce à nos choix de consommation : pas d'emballages inutiles, réutilisation et revalorisation, création d'un compost au jardin, achat en vrac et « au panier », ainsi que toutes autres démarches susceptibles de réduire l'accumulation de nos vilains déchets. Il suffit simplement de s'organiser ...

Nicolas NANSOT